

Modification du contrat

Numéro de contrat : AV-1234,567-8

Date d'effet : le 16 novembre 2007

Modification des dispositions sur l'épargne

Le présent document vient modifier les dispositions de votre contrat *Universelle* Sun Life portant sur l'épargne ainsi que toute autre disposition portant sur l'épargne émise depuis la date d'entrée en vigueur de votre contrat. Cette modification a pour but d'ajouter les comptes basés sur le rendement de fonds gérés (comptes gérés) à la liste de comptes de placement qui vous sont offerts.

Comptes à intérêt quotidien (CIQ)

L'ajout des comptes gérés ne change rien à cette section de votre contrat.

Comptes à intérêt garanti (CIG)

L'ajout des comptes gérés ne change rien à cette section de votre contrat.

Comptes liés à un indice

L'ajout des comptes gérés ne change rien à cette section de votre contrat.

Comptes basés sur le rendement de fonds gérés

Les comptes offrent un rendement basé sur la performance de fonds désignés qui sont gérés par une autre société (gestionnaire du fonds) que nous choisissons. Le solde du compte est rajusté quotidiennement. Chaque rajustement peut avoir pour effet d'augmenter ou de diminuer le solde du compte, selon le taux de rendement enregistré. Le solde d'ouverture minimum est de 250 \$ pour les comptes gérés.

Nous nous réservons le droit de modifier, de fusionner ou de dissoudre des comptes en tout temps. Si nous modifions ou fusionnons des comptes dans lesquels vous avez un solde, nous vous en aviserons.

En cas de dissolution d'un compte dans lequel vous avez un solde, nous transférerons votre solde à un autre compte ayant des objectifs de placement similaires et nous vous aviserons du changement. Si aucun compte ne correspond à vos objectifs de placement, nous transférerons votre solde au CIQ (compte d'opérations) et les fonds seront investis suivant la répartition de vos placements à ce moment-là.

Le taux de rendement quotidien de ce compte pour un jour ouvrable correspond :

- au taux de rendement du fonds désigné en dollars canadiens, lequel tient compte des frais du gestionnaire et des distributions du fonds
- **diminué**, le cas échéant, du montant additionnel des frais de gestion annuels que nous facturons, divisé par le nombre de jours ouvrables prévus durant l'année civile. Le montant additionnel des frais de gestion peut changer de temps à autre.

Le taux de rendement n'est pas garanti et peut être positif ou négatif. Nous nous réservons le droit de réviser ou de corriger un taux de rendement qui a été établi d'après des renseignements erronés fournis par le gestionnaire du fonds.

Les jours qui ne sont pas des jours ouvrables, le taux de rendement quotidien s'établit à 0 %.

Affectation des fonds

L'ajout des comptes gérés ne change rien à cette section de votre contrat.

Répartition des placements

L'ajout des comptes gérés ne change rien à cette section de votre contrat.

Virement interne au CIQ (compte d'opérations)

Cette section du contrat a été modifiée, car nous avons ajouté les comptes gérés à la liste des comptes mentionnés dans les ordres de retrait.

Si le solde du CIQ (compte d'opérations) arrêté quelque jour de référence mensuel que ce soit est inférieur au montant du coût mensuel alors exigible, un virement est effectué d'autres comptes du contrat pour couvrir la somme qui manque, en suivant l'ordre de priorité que vous avez établi pour les retraits.

Ordre de retrait standard

- compte à intérêt quotidien (CIQ)
- comptes basés sur le rendement d'un indice, dans l'ordre suivant : compte lié à l'indice revenu FPX, compte lié à l'indice équilibré FPX, compte lié à l'indice de croissance FPX, compte d'actions canadiennes, compte d'actions américaines, compte d'actions étrangères, compte d'actions européennes, compte d'actions de la région du Pacifique, compte d'actions japonaises, compte technologique américain, compte lié à un indice obligataire canadien
- comptes basés sur la performance de fonds gérés en proportion du solde détenu dans chacun de ces comptes
- comptes à intérêt garanti (CIG)
- compte accessoire, au besoin

Les sommes retirées d'un CIG à cette fin ne sont assujetties à aucun rajustement selon la valeur marchande. Elles sont retirées des comptes dont l'échéance est la plus rapprochée et créditées des intérêts courus jusqu'au jour du retrait.

Boni sur placements

L'ajout des comptes gérés ne change rien à cette section de votre contrat.

Boni de conservation

L'ajout des comptes gérés ne change rien à cette section de votre contrat.

Rajustement selon la valeur marchande (RVM)

L'ajout des comptes gérés ne change rien à cette section de votre contrat.

Frais de rachat

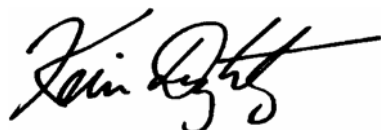
L'ajout des comptes gérés ne change rien à cette section de votre contrat.

Retraits

L'ajout des comptes gérés ne change rien à cette section de votre contrat.

Avances (prêts)

L'ajout des comptes gérés ne change rien à cette section de votre contrat.



Kevin P. Dougherty
Président, organisation canadienne
Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie



Joan Wilson
Vice-présidente et secrétaire de la compagnie
Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie

Fait le 16 novembre 2007
au siège social de Waterloo, en Ontario
Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie
227, rue King Sud, Waterloo, Ontario N2J 4C5